Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 085-200003671-20250405-2025_D6-DE

Régie personnalisée
Les 4 saisons culturelles

Publiée le 16 AVR. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : le 21 mars 2025
Séance du conseil d'administration : le 5 avril 2025

Le 5 avril 2025, à 9 h 00, le conseil d'administration de la Régie personnalisée « Les 4 Saisons Culturelles », s'est réuni, à la mairie de Mouilleron-le-Captif, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTEAU, président.

Membres présents : Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Thierry ROLANDO, Madame Carole BOUCHET, Madame Christine HERBRETEAU, Monsieur Daniel POINTEAU

Membres excusés : Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAULT, Madame Sandrine TARAUD

Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 9

Secrétaire de séance : Madame Christine HERBRETEAU

N° 2025-D6 – SUBVENTION DU BUDGET COMMUNAL

RAPPORTEUR : Pascal MARTEAU

Monsieur MARTEAU rappelle au conseil d'administration que le budget communal verse une subvention au budget de la Régie des 4 Saisons Culturelles tous les ans. Pour cette année encore, un montant a été prévu lors du vote du budget communal 2025 dans la séance du conseil municipal du 09 décembre 2024. Compte tenu de l'arrêt du Festival Face&Si et de la clôture de ce budget d'ici la fin de l'année, il serait souhaitable que cette subvention soit versée par acompte en fonction des besoins réels du budget, l'idéal étant d'arriver à un solde de dépenses/recettes à zéro. Le budget de la régie serait donc à l'initiative des demandes d'acompte avec l'émission des titres envers le budget communal au fur à mesure de ses besoins.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget communal 2025,
Vu les échanges avec le conseiller aux décideurs locaux de la DDFIP,

Considérant qu'il est opportun d'adapter le montant de la subvention du budget communal aux besoins réels du budget principal de la Régie des 4 Saisons Culturelles en prévision de sa clôture d'ici la fin de l'année,

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 085-200003671-20250405-2025_D6-DE

Régie personnalisée
Les 4 saisons Culturelles

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la prévision d'une subvention du budget communal maximale de 82 464 €,
- **DECIDE** que ce montant sera évalué en fonction du besoin réel du budget et que l'encaissement se fera par l'émission de titres envers le budget communal au fur et à mesure de l'avancement comptable dans l'année
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme
Le Président

Régie personnalisée Les 4 saisons Culturelles Mouilleron le Captif - 85

Pascal MARTEAU

La secrétaire

Christine HERBRETEAU

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 085-200003671-20250405-2025_D8-DE

Régie personnalisée
Les 4 saisons culturelles

Publiée le 16 AVR. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : le 21 mars 2025
Séance du conseil d'administration : le 5 avril 2025

Le 5 avril 2025, à 9 h 00, le conseil d'administration de la Régie personnalisée « Les 4 Saisons Culturelles », s'est réuni, à la mairie de Mouilleron-le-Captif, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTEAU, président.

Membres présents : Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Thierry ROLANDO, Madame Carole BOUCHET, Madame Christine HERBRETEAU, Monsieur Daniel POINTEAU

Membres excusés : Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAULT, Madame Sandrine TARAUD

Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 9

Secrétaire de séance : Madame Christine HERBRETEAU

N° 2025-D8 - SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES N°28701 POUR L'ENCAISSEMENT DES VENTES DE LA REGIE LES 4 SAISONS CULTURELLES

RAPPORTEUR : PASCAL MARTEAU

Le conseil d'administration de la régie personnalisée « les 4 saisons culturelles »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu l'acte constitutif de la régie de recettes en date du 27/04/2009

Vu l'acte constitutif modifiant l'acte du 27/04/2009 en date du 10 novembre 2009

Vu l'acte constitutif modifiant l'acte du 10 novembre 2009 en date du 16 décembre 2014

Vu la délibération n°139 du conseil d'administration de la régie modifiant l'acte constitutif en date du 26 février 2015

Vu l'arrêté n°2019-A446 en date du 13 décembre 2019 modifiant l'acte constitutif de la régie de recettes n°28701

Vu l'arrêté n°203_A_003 en date du 1er juillet 2023 modifiant l'acte constitutif de la régie de recettes n°28701

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 085-200003671-20250405-2025_D8-DE

Régie personnalisée
Les 4 saisons Culturelles

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 24 juin 2023 autorisant le Président à modifier l'acte constitutif de la régie de recettes n°28701

Vu l'arrêté n°2023_A_006 en date du 11 décembre 2023 portant nomination du régisseur de la régie de recettes pour l'encaissement des ventes de la régie 28701 ;

Vu l'arrêté n°2024_A_001 en date du 22 août 2024 portant nomination des mandataires pour la régie de recettes n°28701

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 13 mars 2025 ;

CONSIDERANT que cette régie n'a plus d'utilité et qu'il convient de la clôturer ;

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité :

DECIDE

ARTICLE 1er : Il est mis fin à la régie de recettes des ventes de la Régie « Les 4 Saisons Culturelles » 28701 à compter de la présente réunion.

ARTICLE 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter de la présente réunion. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse (pour les recettes), ainsi, que tous ses documents, valeurs et stocks.

ARTICLE 3 : M. le Président et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants ;

Pour extrait conforme
Le Président

Pascal MARTEAU

Régie personnalisée Les 4 saisons Culturelles Mouilleron le Captif - 85

La secrétaire

Christine HERBRETEAU

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 085-200003671-20250405-2025_D9-DE

Régie personnalisée
Les 4 saisons culturelles

Publiée le 16 AVR. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : le 21 mars 2025
Séance du conseil d'administration : le 5 avril 2025

Le 5 avril 2025, à 9 h 00, le conseil d'administration de la Régie personnalisée « Les 4 Saisons Culturelles », s'est réuni, à la mairie de Mouilleron-le-Captif, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTEAU, président.

Membres présents : Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Thierry ROLANDO, Madame Carole BOUCHET, Madame Christine HERBRETEAU, Monsieur Daniel POINTEAU

Membres excusés : Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAULT, Madame Sandrine TARAUD

Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 9

Secrétaire de séance : Madame Christine HERBRETEAU

N° 2025-D9 - SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCE « FACE & SI » LES 4 SAISONS CULTURELLES N°28702

RAPPORTEUR : PASCAL MARTEAU

Le conseil d'administration de la régie personnalisée « les 4 saisons culturelles »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°5 en date du 22 juin 2006 instituant une régie d'avance « face & si » les 4 saisons culturelles ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2007 instituant une régie d'avance pour le festival face & si.

Vu l'arrêté n°2022_003 en date du 10 mai 2022 portant nomination du régisseur de la régie d'avances « face & si » les 4 saisons culturelles n°28702 ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 13 mars 2025 ;

CONSIDERANT que cette régie n'a plus d'utilité et qu'il convient de la clôturer ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 085-200003671-20250405-2025_D9-DE

Régie personnalisée
Les 4 saisons culturelles

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité :

DECIDE

ARTICLE 1er : Il est mis fin à la régie d'avance « Face & si » les 4 saisons culturelles 28702 à compter de la présente réunion.

ARTICLE 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter de la présente réunion. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité de l'avance, ainsi que tous ses documents, valeurs et stocks.

ARTICLE 3 : M. le Président et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants ;

Pour extrait conforme
Le Président

Pascal MARTEAU

Régie personnalisée Les 4 saisons culturelles Mouilleron le Captif - 85

La secrétaire

Christine HERBRETEAU

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 085-200003671-20250405-2025_D10-DE

Régie personnalisée
Les 4 saisons culturelles

Publiée le 16 AVR. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : le 21 mars 2025
Séance du conseil d'administration : le 5 avril 2025

Le 5 avril 2025, à 9 h 00, le conseil d'administration de la Régie personnalisée « Les 4 Saisons Culturelles », s'est réuni, à la mairie de Mouilleron-le-Captif, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTEAU, président.

Membres présents : Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Thierry ROLANDO, Madame Carole BOUCHET, Madame Christine HERBRETEAU, Monsieur Daniel POINTEAU

Membres excusés : Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAULT, Madame Sandrine TARAUD

Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 9

Secrétaire de séance : Madame Christine HERBRETEAU

N° 2025-D10 – FIXATION DES TARIFS DES PRODUITS LABELLISES FACE ET SI

RAPPORTEUR : PASCAL MARTEAU

Monsieur le Président rappelle que des produits dérivés des différentes éditions du Festival Face&Si n'ont pas tous été vendus.

Monsieur le Président propose donc, en raison du non-renouvellement en 2025 du Festival Face&Si et de la suppression au 31 décembre 2025 de la Régie Personnalisée Les 4 Saisons Culturelles, de mettre ces articles à la vente.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 085-200003671-20250405-2025_D10-DE

Régie personnalisée
Les 4 saisons culturelles

Monsieur le Président propose donc aux administrateurs de définir les tarifs comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

TARIFS DES PRODUITS DERIVES DU FESTIVAL FACE & SI				
Produits	**2025**			
POINT INFOS	**HT**	**TVA**	**MONTANT TVA**	**TTC**
ACCESSOIRES				
Porte Gobelet Ecocup	1,67 €	20%	0,33 €	**2,00 €**
Pochette téléphone	2,50 €	20%	0,50 €	**3,00 €**
Casque anti-bruits jeune enfant	16,67 €	20%	3,33 €	**20,00 €**
Mug vintage	2,50 €	20%	0,50 €	**3,00 €**
Natte de plage	8,33 €	20%	1,67 €	**10,00 €**
Bobs	4,17 €	20%	0,83 €	**5,00 €**
Casquettes	5,00 €	20%	1,00 €	**6,00 €**
Sacs "piscine"	4,17 €	20%	0,83 €	**5,00 €**
Porte clé Guitare décapsuleur	1,67 €	20%	0,33 €	**2,00 €**
Gobelet	0,83 €	20%	0,17 €	**1,00 €**
Sticker	0,83 €	20%	0,17 €	**1,00 €**
TEE-SHIRTS et SWEATS				
Sweats adultes	25,00 €	20%	5,00 €	**30,00 €**
Sweats enfants	20,83 €	20%	4,17 €	**25,00 €**
T Shirt gris adultes	4,17 €	20%	0,83 €	**5,00 €**
T Shirt gris enfants	2,50 €	20%	0,50 €	**3,00 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le tableau présenté,
Considérant la nécessité de fixer les prix de vente des produits en stock labellisés Face&Si avant la suppression au 31 décembre 2025 de la Régie Personnalisée Les 4 Saisons Culturelles,

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble des tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme
Le Président

Pascal MARTEAU

Régie personnalisée Les 4 saisons culturelles Mouilleron le Captif - 85

La secrétaire

Christine HERBRETEAU

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr